

## Cadre d'emplois de catégorie C

GRADES D'AVANCEMENT	PROPOSITION TAUX 2019	Observations - critères internes de fonction le cas échéant en supplément du ratio ou quota fixé
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</b>		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	20 % à 50 %	Suppression de la proportion des avancements de grade entre l'avancement au choix et l'examen professionnel (décret 2017-715 du 2 mai 2017)
Adjoint administratif principal de 2ème classe avec examen professionnel	100%	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	20 % à 50 %	
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques</b>		
Adjoint technique principal de 2ème classe	20 % à 50 %	Suppression de la proportion des avancements de grade entre l'avancement au choix et l'examen professionnel (décret 2017-715 du 2 mai 2017)
Adjoint technique principal de 2ème classe avec examen professionnel	100%	
Adjoint technique principal de 1ère classe	20 % à 50 %	
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques d'établissement d'enseignement</b>		
Adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement	20 % à 50 %	Absence d'examen professionnel pour l'accès au grade d'ATTEE principal 2ème classe
Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement	20 % à 50 %	
<b>Cadre d'emplois des agents de maîtrise</b>		
Agent de maîtrise principal	20 % à 50 %	
<b>Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine</b>		
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	20 % à 50 %	Suppression de la proportion des avancements de grade entre l'avancement au choix et l'examen professionnel (décret 2017-715 du 2 mai 2017)
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe avec examen professionnel	100%	
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	20 % à 50 %	
<b>Cadre d'emplois des adjoints d'animation</b>		
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	20 % à 50 %	Suppression de la proportion des avancements de grade entre l'avancement au choix et l'examen professionnel (décret 2017-715 du 2 mai 2017)
Adjoint d'animation principal de 2ème classe avec examen professionnel	100%	
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	20 % à 50 %	

## Cadre d'emplois de catégorie B

GRADES D'AVANCEMENT	PROPOSITION TAUX 2019	Observations - critères internes de fonction le cas échéant en supplément du ratio ou quota fixé
<b>Cadre d'emplois des rédacteurs</b>		
Rédacteur principal de 2ème classe	0 % à 100 % (*)	Taux fixé à 100 % car le nombre total d'avancement dépend du nombre de lauréats à l'examen professionnel
Rédacteur principal de 2ème classe avec examen professionnel	0 % à 100 % (*)	
Rédacteur principal de 1ère classe	0 % à 100 % (*)	
Rédacteur principal de 1ère classe avec examen professionnel	0 % à 100 % (*)	
<b>Cadre d'emplois des techniciens</b>		
Technicien principal de 2ème classe	0 % à 100 % (*)	Taux fixé à 100 % car le nombre total d'avancement dépend du nombre de lauréats à l'examen professionnel
Technicien principal de 2ème classe avec examen professionnel	0 % à 100 % (*)	
Technicien principal de 1ère classe	0 % à 100 % (*)	
Technicien principal de 1ère classe avec examen professionnel	0 % à 100 % (*)	
<b>Cadre d'emplois des éducateurs des APS</b>		
Educateur principal de 2ème classe	0 % à 100 % (*)	Taux fixé à 100 % car le nombre total d'avancement dépend du nombre de lauréats à l'examen professionnel
Educateur principal de 2ème classe avec examen professionnel	0 % à 100 % (*)	
Educateur principal de 1ère classe	0 % à 100 % (*)	
Educateur principal de 1ère classe avec examen professionnel	0 % à 100 % (*)	
<b>Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs</b>		
Assistant socio-éducatif principal	0 % à 100 %	
<b>Cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine</b>		
Assistant de conservation principal de 2ème classe	0 % à 100 % (*)	Taux fixé à 100 % car le nombre total d'avancement dépend du nombre de lauréats à l'examen professionnel
Assistant de conservation principal de 2ème classe avec examen professionnel	0 % à 100 % (*)	
Assistant de conservation principal de 1ère classe	0 % à 100 % (*)	
Assistant de conservation principal de 1ère classe avec examen professionnel	0 % à 100 % (*)	
<b>Cadre d'emplois des animateurs</b>		
Animateur principal de 2ème classe	0 % à 100 % (*)	Taux fixé à 100 % car le nombre total d'avancement dépend du nombre de lauréats à l'examen professionnel
Animateur principal de 2ème classe avec examen professionnel	0 % à 100 % (*)	
Animateur principal de 1ère classe	0 % à 100 % (*)	
Animateur principal de 1ère classe avec examen professionnel	0 % à 100 % (*)	

## Cadre d'emplois de catégorie A

GRADES D'AVANCEMENT	PROPOSITION TAUX 2019	Observations - critères internes de fonction le cas échéant en supplément du ratio ou quota fixé
<b>Cadre d'emplois des administrateurs</b>		
Administrateur hors classe	0 % à 20 %	Critère interne : Exercer à minima des fonctions de directeur d'une entité au sein d'un pôle
Administrateur général	0 à 20 % du CE	<b>Quotas réglementaires</b> : ne peut excéder 20 % de l'effectif des fonctionnaires en position d'activité et de détachement dans ce cadre d'emplois au sein de la collectivité, <b>Critères internes</b> : Exercer à minima un emploi fonctionnel de direction
Echelon spécial administrateur général	0 % à 100 %	Exercer à minima des fonctions de direction d'une entité au sein d'un pôle
<b>Cadre d'emplois des attachés</b>		
Attaché principal	0 % à 40 %	Critère interne : fonction d'expert ou fonction d'encadrement privilégiées
Attaché principal avec examen professionnel	100%	
Attaché hors classe	0 à 10 % du CE	<b>Quotas réglementaires</b> : pour une des deux voies, le statut indique la prise en compte d'une valeur exceptionnelle pour être promu. Attention, cela n'est possible que lorsque 4 nominations dans la 1ère voie sont intervenues. <b>Critères internes</b> : Exercer à minima des fonctions de directeur ou de sous directeur avec l'encadrement d'une équipe d'au moins 15 agents
Echelon spécial attaché hors classe	0 % à 100 %	Exercer à minima des fonctions de direction d'une entité au sein d'un pôle
<b>Cadre d'emplois des ingénieurs</b>		
Ingénieur principal	0 % à 30 %	Critère interne : fonction d'expert ou fonction d'encadrement privilégiées
Ingénieur hors classe	0 à 10 % du CE	<b>Quotas réglementaires</b> <b>Critères internes</b> : Exercer à minima des fonctions de directeur ou de sous directeur avec l'encadrement d'une équipe d'au moins 15 agents
Echelon spécial ingénieur hors classe	0 % à 100 %	Exercer à minima des fonctions de direction d'une entité au sein d'un pôle
<b>Cadre d'emplois des ingénieurs en chef</b>		
Ingénieur en chef hors classe	0 % à 20 %	Critère interne : Exercer à minima des fonctions de directeur d'une entité au sein d'un pôle
Ingénieur général	0 à 20 % du CE	<b>Quotas réglementaires</b> <b>Critères internes</b> : Exercer à minima un emploi fonctionnel de direction
<b>Cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine</b>		
Attaché principal de conservation du patrimoine	0 % à 40 %	Parallélisme avec le grade des attachés principaux pour le ratio
Attaché principal de conservation du patrimoine avec examen professionnel	100%	
<b>Cadre d'emplois des bibliothécaires</b>		
Bibliothécaire principal	0 % à 40 %	Parallélisme avec le grade des attachés principaux pour le ratio
Bibliothécaire principal avec examen professionnel	100%	
<b>Cadre d'emplois des conservateurs du patrimoine</b>		
Conservateur du patrimoine en chef	0 % à 20 %	Parallélisme avec le grade des administrateurs hors classe <b>Critère interne</b> : Exercer à minima des fonctions de chef de service
<b>Cadre d'emplois des conservateurs de bibliothèque</b>		
Conservateur de bibliothèques en chef	0 % à 20 %	Parallélisme avec le grade des administrateurs hors classe <b>Critère interne</b> : Exercer à minima des fonctions de chef de service
<b>Cadre d'emplois des conseillers des APS</b>		
Conseiller principal des APS	0 % à 40 %	Parallélisme avec le grade des attachés principaux pour le ratio
Conseiller principal des APS avec examen professionnel	0 % à 40 %	